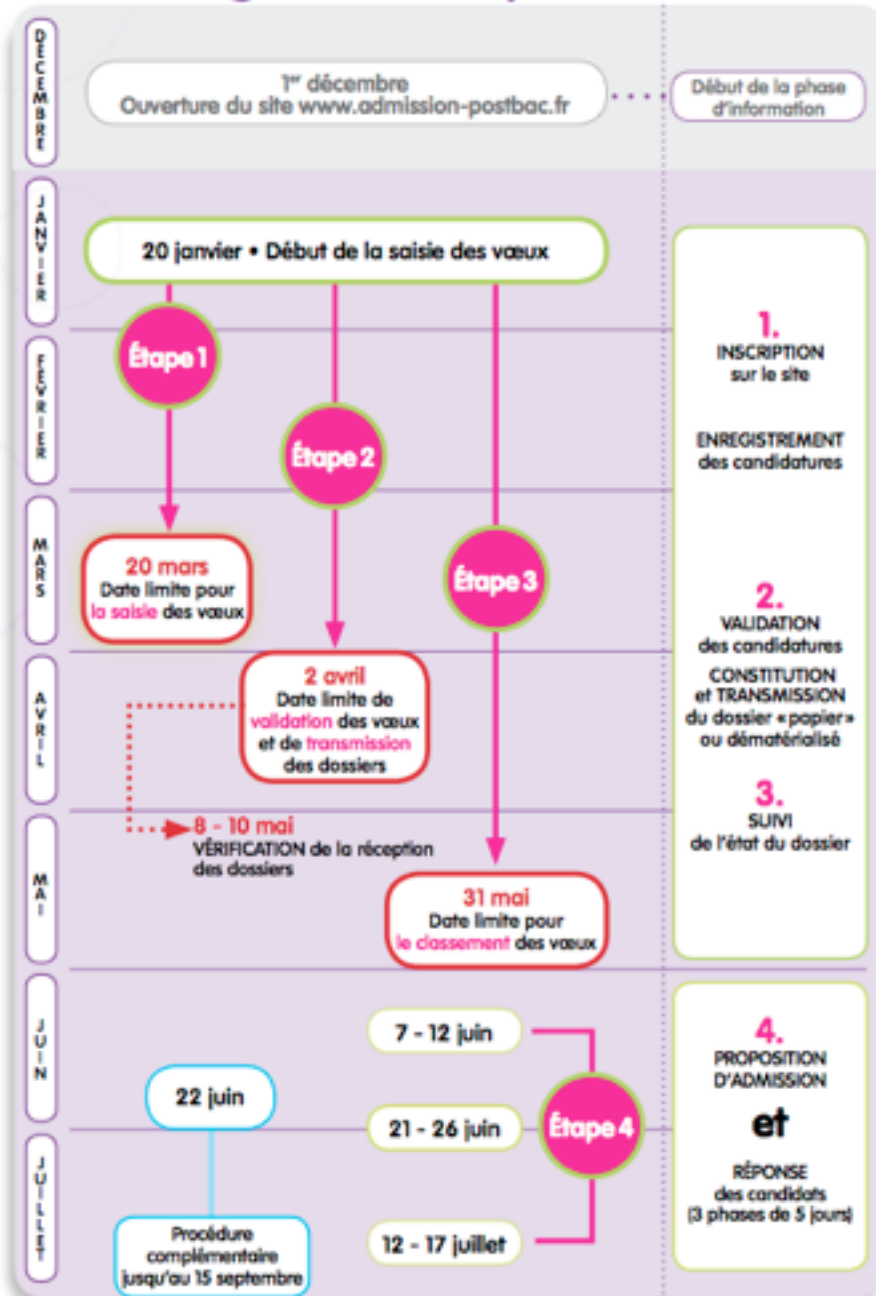


APB

L'agenda de la procédure



Bac et post-bac

APB



Les étapes de votre préinscription

Étape 1

20 janvier
↓
20 mars 2012

Inscrivez-vous et enregistrez vos candidatures

- Vous vous inscrivez sur le portail www.admission-postbac.fr
- Vous enregistrez vos vœux pour les formations que vous visez.

Étape 2

→ Jusqu'au 2 avril

Constituez et transmettez vos dossiers « papier » ou dématérialisés

sauf pour les licences et les établissements qui n'en demandent pas.

- Vous constituez vos dossiers.
- Vous saisissez vos notes.
- Vous validez vos vœux et vous imprimez vos fiches de candidature.

Étape 3

→ Jusqu'au 31 mai

Ordonnez vos vœux avec soin

- Vous pouvez changer l'ordre de vos vœux autant que nécessaire.

Étape 4

7 → 12 juin
21 → 26 juin
12 → 17 juillet

Proposition d'admission : validez votre réponse

- Vous consultez le site pour savoir si une proposition vous est faite.
- Vous répondez à une éventuelle proposition par l'une des 4 réponses possibles (oui définitif, oui mais, ...).
- Vous vous reconnectez tant que vous n'avez pas répondu par un « oui définitif » et vous confirmez votre réponse.

Étape 5

Juillet

Inscription administrative

- Lorsque vous avez répondu « oui définitif » (ou « oui mais » à la 2^{ème} phase) à la proposition d'admission, un message vous précise les modalités particulières d'inscription dans votre futur établissement (dates, pièces justificatives, etc.).

Étape 6

Juin → septembre

Procédure complémentaire

- Si vous n'avez eu aucune proposition en procédure normale (ou si vous avez oublié de vous porter candidat avant le 20 mars), vous pouvez alors vous inscrire à la procédure complémentaire dès le 22 juin.

Baccalauréats général et technologique épreuves facultatives

10 avril - 12 juin

Mardi 10 avril au vendredi 13 avril
épreuve facultative de LV rares

Lundi 14 mai au vendredi 1er juin
Partie pratique CFE (STG)
Partie pratique Mercatique (STG)

Mercredi 9 mai et mercredi 16 mai
épreuves facultatives orales LV courantes
(anglais, espagnol, allemand) 14h-18h

Lundi 21 au mercredi 30 mai
épreuves obligatoires et facultatives
orales de LV (italien, arabe, russe,
portugais, chinois, hébreu, japonais)
8h30 - 18h

Jeudi 24 mai au jeudi 31 mai
épreuves facultatives d'arts

Lundi 4 au vendredi 8 juin
épreuves obligatoires orales de LV
courantes : anglais, allemand, espagnol

Vendredi 1er juin au mardi 12 juin
travaux pratiques de sciences de
l'ingénieur

Baccalauréats général et technologique épreuves obligatoires

Lundi 18 juin
8h-12h Philosophie ES S
14h-18h Philosophie (STG)

Mardi 19 juin
8h-12h Histoire-Géographie ES S
8h-10h30 Histoire-Géographie (STG)
14h-18h partie écrite de l'épreuve de
spécialité (STG)

Mercredi 20 juin
8h-11h économie-droit (STG)

14h-17h LV1 (ES S)

Jeudi 21 juin
8h-12h (13h spécialité) SES (ES)
8h-12h Mathématiques (S)
8h-11h Mathématiques (STG)

14h-16h LV2 (S STG)

Vendredi 22 juin
8h-11h30 Physique-Chimie (S)
8h-11h Management des organisations
(STG)

14h-17h Mathématiques (ES)
14h-17h30 SVT (S)
14h-18h SI (S SI)
14h-16h LV1 (STG)

Vendredi 6 juillet :
affichage des résultats à
partir de 10h
Lundi 9 juillet au mercredi
11 juillet : oraux du second
groupe



Lycée Arago - Paris
4 place de la Nation
75 012 Paris
lyc-arago.ac-paris.fr



CROUS Paris

39 avenue Georges Bernanos
75231 Paris cedex 05
Tél. 01 40 51 36 00
Tél. 01 40 51 36 12 (DSE)
www.crous-paris.fr

LE CALENDRIER DU DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

➔ **Entre le 15 janvier et le 30 avril**
La demande d'une bourse et d'un logement
sur internet.

Saisissez votre demande sur le site internet
du CROUS de l'académie où vous étudiez.

Ce CROUS est votre interlocuteur unique,
même si vous souhaitez étudier dans une
autre académie en 2012-2013.

Formulez vos vœux d'études (établissement
et formation) dans les académies de votre
choix.

➔ **Dans les 15 jours suivants**
La validation du dossier et l'envoi des pièces
réglementaires.

15 jours après, le CROUS vous envoie en
retour un dossier papier qui récapitule les
informations saisies. Vérifiez-les, en les
complétant ou les modifiant si nécessaire.
Retournez le dossier signé avec les pièces
justificatives demandées au CROUS.

Ce dossier doit être transmis le plus rapide-
ment au CROUS. Votre demande est prise en
compte à la date du RETOUR de ce dossier
au CROUS.

Seuls les dossiers complets
seront validés par les services
instructeurs.
Transmettez rapidement au
CROUS les pièces complémentai-
res qui vous seront demandées.

➔ **Avant la fin du mois de juin**
Le CROUS étudie votre dossier.

Dès validation des informations fournies, le
CROUS vous enverra par courrier une notifi-
cation, indiquant les décisions d'attribution
ou de refus de votre demande de bourse.
Cette décision vous parviendra d'autant
plus rapidement que vous aurez transmis
au CROUS un dossier complet dans les délais
impartis.

Pour le logement, vous recevrez une infor-
mation sur la suite donnée à votre demande:
renouvellement, rejet ou en attente de
décision.

Dans ce dernier cas, la réponse sera donnée
ultérieurement après les mouvements natio-
naux d'affectation qui se déroulent au cours
du mois de juin.

➔ **À la rentrée**
Confirmez votre inscription dans un établis-
sement d'enseignement supérieur.

La validation définitive de votre dossier et
la mise en paiement de votre bourse seront
effectives dès que le CROUS aura reçu un
justificatif prouvant votre inscription à
l'université ou dans un établissement d'en-
seignement supérieur. Selon les académies,
c'est vous qui devrez fournir au CROUS ce
justificatif. Renseignez-vous auprès de votre
établissement au moment de l'inscription.

Vous changez d'établissement
d'enseignement ? Il suffit là aussi
de fournir le plus rapidement
possible au CROUS qui gère
actuellement votre dossier le
justificatif d'inscription pour
qu'il fasse le nécessaire auprès
de votre nouveau CROUS.